

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 4 avril 2011 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 22 personnes présentes à cette séance.

11-04-063

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 mars 2011;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2011;
7. Règlement n° 120-10 modifiant le règlement d'emprunt n° 116-10 : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
8. Projet de construction d'un centre intergénérationnel sur une partie du lot 8i rang 8 canton de Thetford : engagement municipal et autorisation de dépôt du projet pour subvention;
9. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt concernant la construction d'un centre intergénérationnel sur le lot 8i rang 8 canton de Thetford;
10. Avis de motion : projet de règlement n° 121-11 modifiant le règlement de zonage n° 69-07 afin d'inclure des dispositions relatives aux habitations intergénérationnelles, à la hauteur maximale des garages isolés et aux spas et dispense de lecture;
11. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 121-11 amendant le règlement de zonage n° 69-07;
12. Avis de motion : projet de règlement n° 122-11 amendant le règlement n° 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et dispense de lecture;
13. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 122-11 amendant le règlement n° 72-07;
14. Avis de motion : projet de règlement n° 123-11 amendant le règlement n° 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus lors de l'application des règlements d'urbanisme et dispense de lecture;
15. Assemblée publique de consultation des règlements d'amendement n° 121-11 et 122-11 respectivement au règlement de zonage n° 69-07 et au règlement n° 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction : détermination du lieu, de la date et de l'heure;
16. Affectations en zone agricole : avis de modifications à transmettre à la MRC des Appalaches;
17. Report de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2011;
18. Renouvellement des assurances collectives : attribution du contrat;
19. Congrès de l'ADMQ : autorisation d'inscription;
20. Construction du centre multifonctionnel : recommandation de paiement numéro 6 à l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.»;

21. Centre multifonctionnel : autorisation de travaux supplémentaires;
22. Étude de la dérogation mineure présentée par M. Daniel Létourneau;
23. Dossier Nicole Simard : motivation d'un refus de modification du règlement de zonage;
24. Dossier «Les Entreprises forestières Laplante & Fils» : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
25. Mise en place du service «unité d'évaluation en ligne» : autorisation de dépenses;
26. Abat-poussière : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
27. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
28. Travaux de voirie : autorisation de dépenses;
29. Programme d'aide à l'entretien du réseau local : adoption du rapport;
30. Devis pour la fourniture de matériaux granulaires : entériner la décision de l'octroi d'un mandat à Fréchette LGL;
31. Remplacement du châssis sur le camion Inter 2001 : autorisation de dépenses;
32. Réseau d'aqueduc secteur St-Méthode : autorisation d'achat d'un moteur et d'une pompe;
33. Déclaration de principe d'égalité et de parité;
34. Centre d'archives de la région de Thetford : subvention à la levée de fonds;
35. Subvention au journal l'Arrivage;
36. Club Chasse & Pêche Adstock : subvention;
37. Affaires diverses :
  - 37.1 Location de pelles hydrauliques : autorisation de signature du contrat de location;
  - 37.2 Location d'un garage de «Les Entreprises Vulture inc.» : autorisation de signature du bail;
  - 37.3 Cession du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7 pour le cadastre du canton d'Adstock : acceptation de l'offre présentée par le MRNF et autorisation de signature;
  - 37.4 Cession du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7 pour le cadastre du canton d'Adstock : mandat à l'arpenteur-géomètre;
  - 37.5 Cession du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7 pour le cadastre du canton d'Adstock : mandat au notaire;
38. Correspondance et rapports;
39. Période de questions;
40. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-064

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2011, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2011**

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 mars 2011. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire.

11-04-065

### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 342 422.79 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-066

### **RÈGLEMENT N° 120-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 116-10 : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE**

Je, Jean-Rock Turgeon, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 120-10 modifiant le règlement d'emprunt numéro 116-10, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mardi, 15 mars 2011 au bureau de la municipalité situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 2676.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement d'emprunt numéro 120-10 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-067

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL SUR UNE PARTIE DU LOT 8i DU RANG 8 POUR LE CADASTRE DU CANTON DE THETFORD : ENGAGEMENT MUNICIPAL, AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET POUR SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que le conseil municipal d'Adstock propose à sa population la construction d'un centre intergénérationnel sur le lot 8i du rang 8 pour le cadastre officiel du canton de Thetford;

**ATTENDU** que le village de Sacré-Cœur-de-Marie, secteur dans lequel le projet de centre intergénérationnel devrait voir le jour, est jugé dévitalisé et sans aucun service essentiel de proximité;

**ATTENDU** que la municipalité désire présenter son projet dans le programme de subvention «Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités» ou tout autre programme de subvention pour le concrétiser;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock s'est portée acquéreur d'un terrain pour la construction d'un centre intergénérationnel;

**ATTENDU** que, sans subvention, le conseil municipal devra abandonner définitivement son projet;

**ATTENDU** que la municipalité s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, dans le cadre du «Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités», ou dans tout autre programme de subvention, notre demande d'aide financière en vue de la construction d'un centre intergénérationnel sur le lot 8i du rang 8 pour le cadastre du canton de Thetford;
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu pour fin de subvention, que la municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser MM. René Gosselin et Jean-Rock Turgeon respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne conduite de dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE**

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LE LOT 8i DU RANG 8 POUR LE CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE THETFORD**

**MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt en vue de la construction d'un centre intergénérationnel sur le lot 8i du rang 8 pour le cadastre du canton de Thetford.

**AVIS DE** **PROJET DE RÈGLEMENT N° 121-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 69-07 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES, À LA HAUTEUR MAXIMALE DES GARAGES ISOLÉS ET AUX SPAS ET DISPENSE DE LECTURE**

**MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 121-11 modifiant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'inclure des dispositions relatives aux habitations intergénérationnelles, à la hauteur maximale des garages isolés et aux spas. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement. Une dispense de lecture est alors demandée et accordée.

11-04-068

**ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 121-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 69-07 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES, À LA HAUTEUR MAXIMALE DES GARAGES ISOLÉS ET AUX SPAS**

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun d'amender son règlement de zonage numéro 69-07;

**ATTENDU** qu'il est du pouvoir de la municipalité de modifier le règlement de zonage;

**ATTENDU** les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que ce règlement permet, sous certaines conditions, d'ajouter un logement intergénérationnel à une habitation unifamiliale isolée, de modifier la hauteur maximale des garages isolés et d'introduire des dispositions relatives aux spas;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire du conseil municipal s'étant tenue le lundi, 4 avril 2011;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du 1<sup>er</sup> projet de règlement;

**ATTENDU** la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents affirment l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que, suite aux explications des tenants et aboutissants du projet de règlement, le 1<sup>er</sup> projet de règlement portant le numéro 121-11, amendant le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT N° 122-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION ET DISPENSE DE LECTURE**

**MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 122-11 amendant le règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement. Une dispense de lecture est alors demandée et accordée.

**11-04-069 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 122-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION**

**ATTENDU** que le conseil municipal amende son règlement de zonage afin de prévoir des dispositions relatives aux habitations intergénérationnelles conformément au paragraphe 3.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la «*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*»;

**ATTENDU** que ces nouvelles dispositions au règlement de zonage exigent l'émission de certificat d'occupation ou d'autorisation;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal s'étant tenue le lundi, 4 avril 2011;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du 1<sup>er</sup> projet de règlement;

**ATTENDU** la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents affirment l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que, suite aux explications des tenants et aboutissants du projet de règlement, que le 1<sup>er</sup> projet de règlement portant le numéro 122-11, amendant le règlement de zonage numéro 72-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT N° 123-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 73-07 RELATIF AUX TARIFS DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES HONORAIRES ENCOURUS LORS DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DISPENSE DE LECTURE**

**MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 123-11.

Ce projet de règlement aura pour effet d'amender le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus lors de l'application des règlements d'urbanisme. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement. Une dispense de lecture est alors demandée et accordée.

11-04-070

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES RÈGLEMENTS D'AMENDEMENT N° 121-11 ET 122-11 RESPECTIVEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 69-07 ET AU RÈGLEMENT N° 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION : DÉTERMINATION DU LIEU, DE LA DATE ET DE L'HEURE**

En vertu des articles 125 et 127 de la L.A.U., la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéros 121-11 et 122-11, respectivement au règlement de zonage numéro 69-07 et au règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, au mardi, 26 avril 2011 à 19h00 en la salle municipale du secteur St-Méthode.

Durant cette assemblée publique, M. le Maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-071

**AFFECTATIONS EN ZONE AGRICOLE : AVIS DE MODIFICATIONS À TRANSMETTRE À LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches travaille actuellement sur le projet des demandes à portée collective pour l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU** qu'il faut revoir en premier lieu les secteurs dynamiques de la zone agricole afin de maintenir une activité agricole active;

**ATTENDU** que, dans le cadre de la révision de schéma d'aménagement, il a été convenu qu'il y aurait trois (3) aires d'affectations différentes en zone agricole ainsi que des îlots déstructurés;

**ATTENDU** que les trois (3) nouvelles aires d'affectations seront : aire d'affectation agricole (correspondant aux secteurs dynamiques), aires d'affectations agroforestière et forestière (correspondant aux secteurs viables) et que des critères ont été identifiés pour bien caractériser ces différentes aires d'affectations;

**ATTENDU** que dans l'aire d'affectation agricole, seules les résidences en vertu des articles 31.1 et 40 de la LPTAA ou ayant des droits acquis prévus au chapitre VII de la LPTAA ou ayant déjà eu une autorisation de la CPTAQ, pourront y être implantées;

**ATTENDU** que dans les aires d'affectations agroforestière et forestière, il y aura la possibilité de construire des résidences selon les conditions qui auront été déterminées dans la décision rendue par la CPTAQ, suite aux négociations avec la MRC des Appalaches, les trois (3) fédérations de l'UPA et la CPTAQ;

**ATTENDU** que la MRC a fait une proposition à la municipalité d'Adstock d'une délimitation des nouvelles aires d'affectations sur son territoire;

**ATTENDU** que le conseil municipal est conscient que la délimitation de ces nouvelles aires d'affectations en zone agricole n'ont pas un caractère permanent et pourraient être modifiées lors des négociations avec les trois (3) fédérations de l'UPA, la CPTAQ et la MRC;

**ATTENDU** que le conseil municipal convient que la délimitation proposée par la MRC devrait être modifiée afin de tenir compte de certaines particularités, tout en considérant les critères préalablement définis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de demander, à la MRC des Appalaches, de modifier les limites des nouvelles aires d'affectations comme suit :

- le secteur formé des lots 3A-P, 3B, 3C, 3D, 4A, 4B, 4C-P, 4C-1, 4C-2-1, 5A, 5B, 5C, 5D-P, 6A-P, 6B-P du rang X, canton de Thetford, ainsi que les lots 3D, 4A-P, 4A-1, 4B, 5A, 5B-P, 5C, 6A, 6B-P, 6C-P, 7A, 7B-P, 8A-P, 8C-P, 9A-P, 9B, 9C et 9D du rang IX canton de Thetford, devrait être inclus dans l'affectation agroforestière;
- le secteur formé des lots 33A, 33B-P, 34A-P du rang IX et du rang X, canton d'Adstock et les lots 33A, 33B, 34, 35-P, 36A, 36B et 37 du rang VIII, canton d'Adstock, devrait être inclus aux zones blanches se trouvant à proximité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-072

**REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2011**

**ATTENDU** que, généralement, les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu le premier lundi de chaque mois;

**ATTENDU** que le conseil municipal peut, en vertu du Code municipal, déplacer ses séances ordinaires du conseil;

**ATTENDU** la tenue des élections fédérales décrétées pour se dérouler le lundi, 2 mai 2011, date à laquelle était prévue la séance ordinaire du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de déplacer au mardi, 3 mai 2011, la séance ordinaire du conseil municipal devant être tenue le lundi, 2 mai 2011, afin de laisser place à l'élection fédérale qui aura lieu cette journée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



**11-04-073**                    **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES : ATTRIBUTION DU CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de renouveler, pour une période d'un (1) an, le contrat d'assurances collectives que l'on détient avec la compagnie d'assurance Great-West. Le renouvellement tient compte d'une majoration de 7,8 % du coût de la prime.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-074**                    **CONGRÈS DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au Congrès de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) qui se tiendra à Québec les 8, 9 et 10 juin prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-075**                    **CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 6 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 1<sup>er</sup> avril 2011 émanant de la firme de consultants « Alain Veilleux, architecte »,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 6 au montant de 610 396.77 \$ présentée par l'entrepreneur « Les Constructions Excel S.M. Inc. » pour des travaux de construction du centre multifonctionnel réalisés jusqu'au 31 mars 2011 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-076**                    **CENTRE MULTIFONCTIONNEL : AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**ATTENDU** que le devis pour soumission tenait compte d'un plafond suspendu installé dans le corridor conduisant à la patinoire;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire modifier le devis et permettre l'installation d'un plafond de bois;

**ATTENDU** que les coûts pour cette modification s'élèvent au montant de 11 887.26 \$, taxes applicables incluses;

**ATTENDU** qu'après vérification et validation des montants exigés pour la susdite modification, notre chargé de projet la jugeant juste et raisonnable, recommande l'acceptation de la proposition de l'entrepreneur pour ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu, conformément à la recommandation de notre chargé de projet,  
d'autoriser une dépense de 11 887.26 \$, toutes taxes applicables incluses pour  
l'installation d'un plafond en lattes de bois dans le corridor conduisant à la patinoire  
en remplacement du plafond suspendu initialement prévu au devis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-077

**ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. DANIEL LÉTOURNEAU**

M. Létourneau, propriétaire des lots 15-39-1 et 15-40-1 du rang 10, canton de Thetford et plus spécifiquement le 469, rue des Pins, s'adresse au conseil municipal, via le Comité Consultatif d'Urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une dérogation mineure pouvant lui permettre la construction d'un garage sur le lot 15-39-1. La demande de dérogation repose sur un (1) aspect du règlement, soit la hauteur maximale imposée pour la construction d'un bâtiment accessoire. La réglementation en vigueur stipule, en vertu de l'article 10.3.2.1 du règlement de zonage, que la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas excéder une hauteur de 4,5 mètres si le bâtiment principal est une maison mobile.

Le requérant demande donc de déroger à la réglementation en vigueur et lui permettre la construction d'un garage d'une hauteur maximale de 7,93 mètres alors que son bâtiment principal est une maison mobile.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, M. le maire met, à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et à l'avis transmis par le Comité Consultatif d'Urbanisme, Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de déroger à l'article 10.3.2.1 du règlement de zonage numéro 69-07 et d'accorder à M. Daniel Létourneau, pour la construction d'un garage sur le lot 15-39-1 du rang 10, canton de Thetford, l'autorisation d'ériger un bâtiment accessoire d'une hauteur maximale de 7,5 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-078

**DOSSIER NICOLE SIMARD : MOTIVATION D'UN REFUS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**ATTENDU** la demande présentée par Mme Nicole Simard par laquelle elle demande la permission de construire un bâtiment principal dans la zone VR-6, laquelle zone correspond à une zone de villégiature de réserve d'où sont permis que les bâtiments accessoires;

**ATTENDU** que pour préserver la qualité de l'eau étant donné une surpopulation déjà installée autour du Lac-du-Huit à cette époque, l'ancienne municipalité de Ste-Anne-du-Lac avait, en 1983, d'ores et déjà procédé au découpage de son territoire pour tenir compte de cette situation;

**ATTENDU** que le découpage apparaissant aujourd'hui autour du Lac-du-Huit est le même que le découpage initial effectué par l'ex-municipalité de Ste-Anne-du-Lac de l'époque, aucune modification n'ayant été apportée depuis;

**ATTENDU** que des demandes similaires ont déjà été présentées dans le secteur et, d'emblée, elles ont toutes été refusées;

**ATTENDU** que le Lac-du-Huit alimente le Lac-à-la-Truite lequel lac alimente la Ville de Thetford Mines en eau potable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'informer Mme Simard que, notamment et dans le but de préserver la qualité de l'eau du Lac-du-Huit et, par ricochet, la prise d'eau de la Ville de Thetford Mines étant donné une surpopulation autour de ce lac, la municipalité d'Adstock ne fera pas droit à la demande de modification à son règlement de zonage présentée par Mme Simard afin de lui permettre la construction d'un bâtiment principal dans la zone de réserve VR-6.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-079

**DOSSIER «LES ENTREPRISES FORESTIÈRES LAPLANTE & FILS» :**  
**RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant une demande d'autorisation pour utilisation à une fin autre qu'agricole, soit la construction d'une résidence sur le lot 11B du rang 8 au cadastre officiel pour le canton d'Adstock en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de construction d'une résidence sur le lot 11B du rang 8 au cadastre officiel pour le canton d'Adstock en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ qu'il y a ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question;

- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-080

**MISE EN PLACE DU SERVICE «UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE» :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Afin d'accroître son service et le rendre plus convivial et accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, la municipalité d'Adstock désire mettre en ligne son rôle d'évaluation.

Pour ce faire,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'accorder, à la firme «PG Solutions», le mandat de procéder à la mise en ligne de notre rôle d'évaluation sur notre site Internet conformément à leur proposition datée du 18 mars 2011. Le montant de ce mandat est de 980 \$, taxes applicables en sus. Et, en vertu de cette même proposition, de signifier à cette firme que la municipalité d'Adstock s'engage à défrayer annuellement et ce, pour une période de trois (3) ans, la somme de 1 300 \$, taxes applicables en sus en guise de droit d'utilisation annuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-081

**ABAT-POUSSIÈRE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Transport Adrien Roy & Filles Inc.» et «Somavrac Inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300/2009.

Les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix soumis
Transport Adrien Roy & Filles Inc.	366.84 \$/m <sup>3</sup>
Somavrac Inc.	377.10 \$/m <sup>3</sup>

Suite à l'étude des soumissions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accorder la fourniture et l'épandage de quelque 225 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium à la firme «Transport Adrien Roy & Filles Inc.» au prix de 366.84 \$ le m<sup>3</sup>, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-082

**FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2011, par la résolution numéro 11-03-054, un mandat fut donné au directeur général/secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture et de pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions, trois (3) soumissionnaires, soient «Pavage Centre Sud du Québec Inc.», «Pavages Sartigan Ltée» et «Nasco Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants incluant toutes taxes applicables :

SOUMISSIONNAIRES	MÉLANGE RÉGULIER	
	Secteur St-Méthode ~100 tonnes	Secteur Sacré-Cœur ~1475 tonnes
<b>Pose à la profileuse</b>		
Pavage Centre Sud	123.30 \$	119.80 \$
Nasco Inc.	134.43 \$	134.43 \$
Pavage Sartigan	149.75 \$	149.75 \$
<b>Pose à la main, si nécessaire</b>		
Pavage Centre Sud	198.30 \$	195.10 \$
Nasco Inc.	216.46 \$	216.46 \$
Pavage Sartigan	287.00 \$	287.00 \$

Suite à l'analyse des soumissions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux,  
pour l'année 2011, à la firme «Pavage Centre Sud du Québec Inc.», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-083

**TRAVAUX DE VOIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu, dans leur budget 2011, des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'entretien et de construction des infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que ces travaux sont contenus dans une liste préalablement déposée et analysée par les élus, ceux-ci s'en déclarant satisfaits;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, toute dépense doit préalablement être autorisée par le conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser notre inspecteur municipal à dépenser les sommes ci-dessous décrites;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à dépenser les sommes suivantes :

ROUTE DU DOMAINE	
➤ asphaltage	7 000 \$
RUES RÉJEAN & MARTIN	
➤ asphaltage	4 000 \$
CHEMIN DES CERFS	
➤ excavation et remblayage	60 000 \$
ROUTE BÉLONIE	
➤ remplacement de ponceaux	2 000 \$
10 <sup>e</sup> RANG	
➤ transitions (2)	20 000 \$
CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE	
➤ transition, préparation et rechargement	110 000 \$
RANG MC CUTCHEON	
➤ pulvérisation, asphaltage et accotement	13 500 \$
CHEMIN DU LAC	
➤ pulvérisation, fondation, asphaltage et accotement	142 250 \$
DESCENTE RANG DE LA CHAPELLE	
➤ pulvérisation, fondation, asphaltage et accotement	39 600 \$
AUTRES	
➤ peinture de la machinerie	4 000 \$
➤ réparation asphalte et scellement de fissure	80 000 \$
TOTAL DES TRAVAUX AUTORISÉS	<hr/> 482 350 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-084

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL :**  
**COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation de 312 844 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2010;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe «B» ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que la municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-085

**DEVIS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES : ENTÉRINER LA DÉCISION DE L'OCTROI D'UN MANDAT À FRÉCHETTE LGL**

Le 9 mars dernier, la firme «Fréchette LGL, division SNC-Lavalin Inc.» proposait aux membres du conseil une offre de services professionnels pour la conception d'un devis de fourniture de matériaux granulaires conforme de divers calibres, concassés et naturels. Étant donné la venue du printemps à grand pas, le conseil municipal donnait tacitement son aval pour la réalisation de ce mandat.

Aux fins d'entériner la décision du conseil,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'entériner le mandat confié à la firme «Fréchette LGL-division SNC-Lavalin Inc.» en vertu de la proposition de services professionnels datée du 9 mars 2011 concernant la fourniture de devis pour la fourniture de matériaux granulaires de divers calibres, concassés et naturels. Le coût de ce mandat s'élève à 650 \$, taxes et déboursés en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-086

**REPLACEMENT DU CHÂSSIS SUR LE CAMION INTER 2001 : AUTORISATION DE DÉPENSES**

Suite à un accident survenu à l'automne 2010, le châssis du camion Inter 2001 a subi des dommages importants et requiert son remplacement pour s'assurer qu'il puisse rouler à nouveau. Le coût de cette réparation, selon l'estimé produite par «Le Centre du camion Amiante Inc.», se chiffre à 20 900 \$. Outre les taxes applicables, ce montant inclut les pièces et la main d'œuvre nécessaire pour effectuer le travail.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser une dépense de 20 900 \$, taxes applicables incluses, pour des travaux visant à remplacer le châssis du camion Inter 2001 conformément à l'estimé datée du 29 mars 2011 fournie par la compagnie «Le Centre du Camion (Amiante) Inc.. Le budget d'opération fournira la somme requise pour procéder à cette réparation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-087**                    **RÉSEAU D'AQUEDUC SECTEUR ST-MÉTHODE : AUTORISATION D'ACHAT D'UN MOTEUR ET D'UNE POMPE**

Afin d'assurer un approvisionnement continu en eau potable aux utilisateurs du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode advenant un bris de la pompe ou du moteur, il y a lieu de se procurer des équipements de rechange.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant d'environ 3 000 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'un moteur et d'une pompe à l'eau pour le réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode. Cette dépense est imputée au compte d'entretien du réseau d'aqueduc du susdit secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-088**                    **DÉCLARATION DE PRINCIPE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ**

Suite à une suggestion présentée par le «Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches», M. le maire déclare, à voix haute et intelligible, ce qui suit :

Nous, la municipalité d'Adstock, reconnaissons :

- l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes;
- que la présence des femmes dans les instances décisionnelles assure une juste représentation démocratique;
- que l'expertise des femmes apporte une richesse dans leur milieu et dans le développement de notre région.

Par l'adoption de cette déclaration de principe, nous nous engageons à promouvoir les principes d'égalité et de parité au sein de notre organisation et à faire connaître notre action dans notre milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-089**                    **CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD : SUBVENTION À LA LEVÉE DE FONDS**

Comme à chaque année, la municipalité d'Adstock, via sa conscience sociale, accepte de contribuer financièrement aux activités offertes par les organismes à but non lucratif de notre région sous la gouverne de M. Donat Grenier. Pour 2011, l'organisme parrainé par M. Grenier est le «Centre d'archives de la région de Thetford». Cette levée de fonds se traduit par l'organisation d'un repas de cabane à sucre au coût de 25 \$ par personne.

Poursuivant ainsi dans la même veine,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, dans le cadre de la levée de fonds du Centre d'archives de la région de Thetford, organisme à but non lucratif, d'inviter les élu(e)s municipaux, accompagné(e)s de leur conjoint(e) et de se procurer, au coût de 25 \$ l'unité, le nombre de billets nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



**11-04-090**      **SUBVENTION AU JOURNAL L'ARRIVAGE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 10 000 \$ en guise de subvention pour soutenir les activités de fonctionnement de cet important outil municipal de communication.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-091**      **CLUB CHASSE & PÊCHE ADSTOCK : SUBVENTION**

La direction du club Chasse & Pêche d'Adstock, via une communication datée du 17 mars 2011, demande à la municipalité de répéter le versement de leur subvention annuelle au montant de 500 \$.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de faire droit à la demande du club Chasse & Pêche d'Adstock et de leur verser une subvention à la hauteur de 500 \$. Cette somme servira à faciliter la poursuite de leurs activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**11-04-092**      **LOCATION DE PELLES HYDRAULIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» nous offre la location de ses pelles.

Étant donné que la rentabilité du concept proposé fut amplement démontrée au cours des dernières années,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de retenir les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» en ce qui concerne la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2011 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**11-04-093**      **LOCATION D'UN ESPACE DE «LES ENTREPRISES VALTURE» :  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL**

**ATTENDU** que «Les Entreprises Valture Inc.» sont propriétaires d'un garage sis au 6 de la rue Principale Ouest à Adstock et offre la location de ce lieu;

**ATTENDU** que la municipalité souhaite louer cet espace pour entreposer ses équipements;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un bail de douze (12) mois avec «Les Entreprises Vulture Inc.» assorti d'une option de renouvellement annuel aux mêmes conditions pour 2 années subséquentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de ce qui suit :

- de louer, de «Les Entreprises Vulture Inc.» pour une période de douze (12) mois débutant le 1<sup>er</sup> mai 2011 au coût de 700 \$ par mois, électricité incluse, avec option de renouvellement annuel aux mêmes conditions pour les deux (2) années subséquentes, la totalité de la superficie du garage;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le bail à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-094

**CESSION, PAR LE MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, DE L'ASSIETTE DU CHEMIN J.-E.-FORTIN CONSTRUIT SUR LE LOT 42 DU RANG 7 POUR LE CADASTRE DU CANTON D'ADSTOCK : ACCEPTATION DE L'OFFRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, via une communication datée du 1<sup>er</sup> avril 2011, offre à la municipalité d'Adstock de céder, à titre gratuit, l'assiette du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7 pour le cadastre du canton d'Adstock.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu de ce qui suit :

- d'accepter l'offre qui nous est présentée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en ce qui concerne le transfert, à titre gratuit à la municipalité d'Adstock, l'assiette du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7, pour le cadastre du canton d'Adstock;
- de transférer au secteur concerné, via une taxe de secteur, tous les coûts engendrés par ce transfert de propriété;
- d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire/trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le document émanant de ce ministère intitulé «Acceptation de l'offre de cession à titre gratuit»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-095

**CESSION, PAR LE MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, DE L'ASSIETTE DU CHEMIN J.-E.-FORTIN CONSTRUIT SUR LE LOT 42 DU RANG 7 POUR LE CADASTRE DU CANTON D'ADSTOCK : MANDAT À L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a accepté l'offre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en ce qui concerne le transfert de l'assiette du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7, pour le cadastre du canton d'Adstock;

**ATTENDU** que la MRNF exige, en contrepartie, que certains travaux d'arpentage soient effectués dans le secteur;

**ATTENDU** que tous les coûts engendrés par ces travaux d'arpentage devront être assumés par le cessionnaire dans un premier temps et répartis entre les propriétaires du secteur via une taxe de secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu de ce qui suit :

- de mandater la firme «Ecce Terra», de procéder, conformément aux directives de ce ministère, aux travaux d'arpentage et de cadastre exigés par ce dernier;
- d'assumer tous les coûts reliés aux travaux d'arpentage et d'enregistrement au cadastre;
- d'acquitter les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11-04-096

**CESSION, PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, DE L'ASSIETTE DU CHEMIN J.-E.-FORTIN CONSTRUIT SUR LE LOT 42 DU RANG 7 POUR LE CADASTRE DU CANTON D'ADSTOCK : MANDAT AU NOTAIRE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a accepté l'offre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en ce qui concerne le transfert de l'assiette du chemin J.-E.-Fortin construit sur le lot 42 du rang 7, pour le cadastre du canton d'Adstock;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et de publier l'acte de cession et d'en défrayer tous les coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

**C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**

**C2) Dépôt du rapport d'activités 2010 de la bibliothèque de l'Avenir.** Le préposé à la bibliothèque de l'Avenir, M. Jean-Guy Marois, dépose, au conseil, le rapport d'activités de la bibliothèque de l'année 2010. Selon les statistiques du préposé, l'année 2010 aura vu quelques 391 lecteurs ayant emprunté 1233 volumes.

## **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : exceptionnellement, le mardi 3 mai 2011, à 19h30 en la salle du soubassement de l'Église du secteur St-Daniel.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

11-04-097

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de lever la séance à 21h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

IN